

Le Président

Ancien Député



Dir.	Maire	Soc.	Trav.	Urb.	Fin.			Retour
Date	5/6	DT						Secrét.
Sign.	SP	J						

Metz, le 15 MAI 2018

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer de la mise en place des Pôles Autonomie, nouveau dispositif installé au sein des Centres Moselle Solidarités afin de mieux répondre aux besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap sur les territoires.

Les Pôles Autonomie sont ouverts à toutes les personnes en perte d'autonomie, quel que soit leur âge et ont vocation à remplacer les anciens Centres Locaux d'information et de Coordination (CLIC), destinés aux seules personnes âgées.

Toutes les informations liées aux droits des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et au suivi de leur dossier personnel, y compris si celui-ci est instruit par la Maison Départementale des Personnes Handicapées, sont désormais accessibles dans un même lieu.

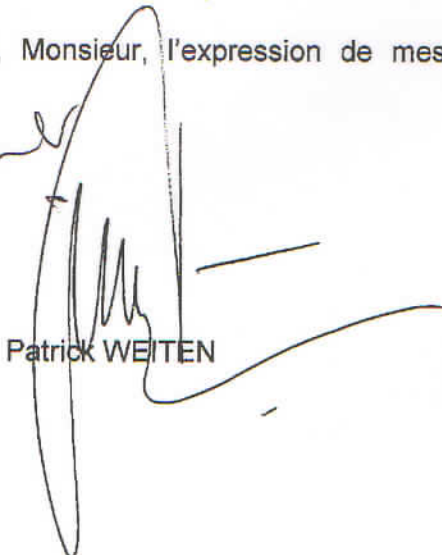
Les Pôles Autonomie peuvent apporter des conseils en matière de soutien à domicile ou d'hébergement en établissement.

Vous trouverez, ci-joint, une documentation destinée à faire connaître les différents sites où le public et les professionnels peuvent s'informer ou être reçus.

Je souhaite que ces nouvelles dispositions puissent faciliter la vie quotidienne des Mosellans et de leur famille lorsqu'ils sont confrontés à la perte d'autonomie.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien Cordialement



Patrick WEITEN